

tenue sous la présidence de Madame QUEMENER, assisté(e)
de Monsieur HUCHOT et Madame Couégnat, Conseillers
En présence de Madame GAVALDA, Rapporteure publique
Madame CHOUART, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2301757	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
-----	---------------------------	--

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté n° PC 34172 22 M0187 en date du 5 octobre 2022 par lequel le maire de la commune de Montpellier a délivré un permis de construire à Mme x en vue d'une surélévation, d'une reprise complète de la toiture et de la façade arrière, du remplacement des menuiseries et d'une démolition d'un abri de jardin sur un terrain sis 7 rue Valette, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux du 5 décembre 2022

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur x	Monsieur x
	Madame x	Madame x
	Madame x	Madame x
	Monsieur x	Monsieur x
	Madame x	Madame x
Défendeur	COMMUNE DE MONTPELLIER	SCP CGCB & ASSOCIES (Cour)
	Madame x	Maître AVALLONE Sébastien (Cour)

02)	DOSSIER N° 2301943	RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas HUCHOT
-----	---------------------------	--

Titre de l'affaire Annulation de la décision en date du 6 février 2023 par laquelle le maire de la commune de Fabrègues a décidé de préempté les parcelles CB0023 et CB0049, lieu-dit "Domaine de Mirabeau", appartenant à la SCI Mirabeau, au titre des espaces naturels sensibles

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur x	Maître PION RICCIO Chloé (Cour)
Intervenant	SCI MIRABEAU	
Défendeur	COMMUNE DE FABREGUES	SCP SVA

09 heures 30

03) DOSSIER N° 2304765

RAPPORTEUR: Madame Michelle Couégnat

Titre de l'affaire Annulation de la décision en date du 21 juin 2023 et de l'arrêté en date du 3 avril 2023 par lequel le maire de la commune de Sérignan a, au nom de l'Etat, mis en demeure M. et Mme x de procéder à l'enlèvement d'une clôture en bois et à la démolition d'une construction sous peine d'astreinte, et a ordonné l'interruption immédiate des travaux entrepris sur la parcelle cadastrée section BZ 10-11, chemin des Cosses d'Emmiech

Nom des parties

Demandeur Madame x

Monsieur x

Défendeur COMMUNE DE SERIGNAN

PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Observateur MINISTRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE L'ENERGIE DU CLIMAT

Représentants des parties

SCP BENSOUSSAN-COHEN - GUY (Cour)

SCP BENSOUSSAN-COHEN - GUY (Cour)

SELARL VALETTE-BERTHELSEN

Arrêté le 03/12/2025

Le président du tribunal